

REUNION DU 28/09/2021 20h00

Heure de fin de séance : 22h30

Présents : Devarissias P – Mazabraud E – Goudier J.L – Grenier G – De Marchi L – Amri K –

Moreau C – Besse M – Stadelmann S – Coco A – Leroy J - Anthony Tessier

Excusés : Boulesteix J.F - Lesage M (pouvoir donné à J.L Goudier)

Bonnaud F s'est absenté de 20 h 30 à 21 h 51

Secrétaire de séance : Kamel AMRI

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2021

Pas de remarque

Vote à l'unanimité des membres présents.

2 – Demandes de subventions

a) Présentation par Gérard Grenier des différents travaux de voirie à effectuer.

Le maire demande au conseil de délibérer quant aux travaux à effectuer et à l'estimation établie par les services de l'ATEC pour un montant de 39 400 € H.T

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la proposition présentée par Gérard Grenier et prend en compte l'estimatif de l'ATEC.

Il demande au maire de procéder aux demandes de subventions auprès des différents organismes.

b) Présentation par Anthony Tessier du projet d'installation d'un complexe multi-sports entre le centre de loisirs intercommunal et l'atelier municipal. Ce complexe sera installé « à cheval » sur les deux terrains pour un montant H.T de 76 219.76 €.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la création d'un terrain multi-sports et demande au maire de procéder aux demandes de subventions auprès des différents organismes.

c) Le maire fait part au conseil municipal d'un projet non mentionné dans l'ordre du jour mais qui peut faire partie des questions diverses, à savoir l'amélioration énergétique et la rénovation de l'appartement au-dessus de la mairie. Il présente un devis de 8 154.40 € pour la partie amélioration énergétique et indique qu'un devis de matériaux pour remise en état de location va parvenir dans les jours à venir. Il précise que les travaux seront réalisés en régie.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, considérant la possibilité de location de l'appartement, demande au maire de procéder aux demandes de subventions auprès des différents organismes dès réception du devis de matériaux.

3 – Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles, reconstructions ou additions d'habitations à usage d'habitation

Le maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés

bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 à L.301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Son exposé terminé, il demande au conseil de délibérer.

Le conseil municipal, vu l'article 1383 du code général des impôts et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 50% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

CHARGE le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4 – FPIC : Fonds Péréquation Intercommunal et Communal

Le maire indique au conseil municipal que l'EPCI a conservé la répartition de « droit commun » du FPIC avec ses communes membres.

Il indique que le montant défini pour la commune de Janailhac s'établi à 12 450 euros, soit 366 euros de plus qu'en 2020.

5 – PDIPR – Chemin de randonnée « Du Nord au Sud »

Le maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 7 mars 2018, le conseil municipal approuvait l'inscription au PDIPR de l'itinéraire « Du Nord au Sud ».

Il indique que les services du Département, en collaboration avec l'association de randonnée locale, proposent une modification du tracé et il demande au conseil de délibérer.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le nouveau tracé

6 – Pacte de gouvernance

Le maire informe les conseillers municipaux que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 ouvre la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et les communautés de communes dont les modalités sont prévues à l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le pacte de gouvernance n'est pas obligatoire mais s'il est décidé, il doit être adopté après avis des conseil municipaux des communes membres.

Le conseil communautaire du 9 juillet 2020 a ainsi approuvé la mise en œuvre d'un pacte de gouvernance.

Afin d'en finaliser l'adoption, le projet de pacte est transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux.

Le maire demande donc au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Valide le projet de Pacte de gouvernance.

7 – Opération broyage des déchets verts

Le maire indique qu'à la suite de sa réunion du 6 juillet dernier, la communauté de communes propose une opération de broyage des déchets verts à destination des habitants.

Le conseil municipal approuve cette opération qui pourrait être organisée avec l'appui des employés communaux. Il charge le maire de les informer et de les mettre en relation avec le service concerné.

8 – Point sur la concertation de l'immeuble GARNIER

La maire fait part au conseil municipal du résultat de la concertation concernant le devenir de l'immeuble GARNIER en indiquant qu'il en ressort 2 grandes lignes :

- cabinet médical
- appartement locatif

En tenant compte de ce résultat, le conseil municipal va envisager le devenir de ce bâtiment.

9 – Questions diverses

- * Le maire indique au conseil d'une date de réunion (12/10/2021 – 15h) pour le renouvellement de la chaudière de l'ancienne poste.
- * Il faudra prévoir une date au printemps 2022 pour l'inauguration de la « Bascule aux Livres ».
- * Petit rappel : dimanche 3 octobre, à partir de 13h30, course de cyclo-cross au village des Chapelles.
- * Culture au Grand Jour le 16 octobre à 20 h 30.